

CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu
SEANCE DU 30 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le trente juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, de la Commune de Sainte-Croix-du-Mont, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Michel LATAPY, MAIRE.

Etaient Présents :

M.LATAPY, D. APPLAINCOURT, C.CIGANA, S. MEMES, Y.DAVIAU, E. AGUILAR-MORA, H.CHOUVAC, J. CIFUENTES, X. COMOLET, A.DUBREUILH, A GALLART, E. COUTURES, C. LALANNE, L. LARRIEU.

Absents excusés : S. HEUSSLEIN

Monsieur Hervé CHOUVAC est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 16 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

Avant de procéder à l'exécution de l'ordre du jour, Monsieur le Maire indique que cinq sujets à débattre sont arrivés après que la convocation du Conseil Municipal vous a été expédiée. Monsieur le Maire, demande à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour les cinq points suivants :

- Demande de subvention au Département (FDAEC 2020).
- Extension du réseau d'assainissement secteurs « Larrivat, Dousquins » attribution du marché.
- Renouvellement de la commission communale des impôts directs.
- Indemnités des élus – modification montant mensuel pour les adjoints.
- SDEEG – travaux éclairage public.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, d'intégrer ces cinq sujets à l'ordre du jour.

Délibérations :

AFFECTATION DU RESULTAT – COMMUNE DE SAINTE CROIX DU MONT :

Après avoir examiné le Compte Administratif 2019 et le compte de gestion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Fonctionnement :

Résultat de l'exercice	65 361,45 €
Résultats antérieurs reportés	264 400,24 €
Résultat à affecter	329 761,69 €

Investissement :

Solde d'exécution	- 4932,75 €
Solde des restes à réaliser	52 609,00 €
Besoin de financement	57 541,75 €

AFFECTATION :

Affectation R 1068	- 57 541,75 €
Report en fonctionnement R002	272 219,94 €

BUDGET PRIMITIF 2020 – COMMUNE DE SAINTE CROIX DU MONT :

Monsieur le Maire donne lecture du budget 2020 pour la Commune de SAINTE CROIX DU MONT.

Celui-ci s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 806 633,00 €

Recettes : 806 633,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 309 226,00 €

Recettes : 309 226,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, **ADOpte** le budget 2020 tel que présenté

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION ANNEE 2020 :

Chaque année, il convient de voter le taux des taxes locales relevant de la compétence de la commune ; c'est-à-dire la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti.

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire 2020 de la commune de Sainte Croix du Mont ;

Considérant que la commune entend poursuivre son objectif de modération fiscale afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages ;

Compte tenu de ces éléments, il est proposé à l'assemblée de ne pas augmenter les taux pour l'année 2020 ;

Compte tenu des taux d'imposition et des bases définitives, le produit fiscal attendu pour 2020 est estimé à 111 599,00 €, auquel il faudra ajouter le produit provisionnel de 92 916,00 € correspondant à la taxe d'habitation pour l'année 2020.

	Bases estimées 2020	Taux 2020	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation			
Taxe Foncière (bâti)	702100.00	9,43	66208.00
Taxe foncière (non bâti)	79300.00	57,24	45391.00
		TOTAL	111599.008

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir voter, pour l'année 2020, les taux d'imposition mentionnés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les taux proposés par Monsieur le Maire pour l'année 2020.

AFFECTATION DU RESULTAT – SERVICE ASSAINISSEMENT :

Après avoir examiné le Compte Administratif 2019 et le compte de gestion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Fonctionnement :

Résultat de l'exercice	18 815,49 €
Résultats antérieurs reportés	190 634,13 €
Résultat à affecter	209 449,62 €

Investissement :

Solde d'exécution	96 931,73 €
Solde des restes à réaliser	- €
Besoin de financement	- €

AFFECTATION :

Affectation R 1068	- €
Report en fonctionnement R002	209 449,62 €

BUDGET PRIMITIF 2020 – SERVICE ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire donne lecture du budget 2020 pour le SERVICE ASSAINISSEMENT de SAINTE CROIX DU MONT.

Celui-ci s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 236 532,00 €

Recettes : 236 532,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 666 847,00 €

Recettes : 666 847,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, **à l'unanimité**, **ADOPTE** le budget primitif 2020 tel que présenté.

AFFECTATION DU RESULTAT – CAISSE DES ECOLES :

Après avoir examiné le Compte Administratif 2019 et le compte de gestion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Fonctionnement :

Résultat de l'exercice	- 1 547,82 €
Résultats antérieurs reportés	18 784,98 €
Résultat à affecter	17 237,16 €

Investissement :

Solde d'exécution	- €
Solde des restes à réaliser	- €
Besoin de financement	- €

AFFECTATION :

Affectation R 1068	- €
Report en fonctionnement R002	17 237,16 €

BUDGET PRIMITIF 2020 – CAISSE DES ECOLES :

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif 2020, pour la caisse des écoles de Sainte Croix du Mont. Celui-ci s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 44.238,00 €

Recettes : 44.238,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOPTE** le budget primitif 2020 pour la caisse des écoles tel que présenté.

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID), présidée par le Maire ou l'Adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité Française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leur droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisé avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le Directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux soit le 26 juillet 2020.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

Propose la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants comme suit :

	COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
Président	Michel LATAPY	
Commissaire	Jean-Claude LAPOUGE	Xavier COMOLET
Commissaire	Denis LATESTERE	Sylvie LARRUE
Commissaire	Hervé CHOUVAC	Eliane COUTURES
Commissaire	Daniel APPLAINCOURT	Bernard JANTHIEU
Commissaire	Christian RANOUX	Christophe RUDELIN
Commissaire	Pierre-Denis SOUQ	Annie HAZERA

Commissaire	Cyril CIGANA	Brigitte PONS
Commissaire	Nicole DEHAUT	Myriam PAREAU
Commissaire	Hubert GARBAY	Bernard MOUNISSENS
Commissaire	Lionel FOURCASSIES	Michel RANOUX
Commissaire	Yohann DAVIAU	Véronique SICRE
Commissaire	Guy DULAC	Stéphanie MEMES

INDEMINTES DES ELUS :

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal qu'une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de commune.

Il rappellera qu'en application des articles L.2123-23 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de voter les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions des Maire, Adjoints.

Faisant suite aux élections municipales du 15 mars 2020, et l'élection du Maire et des adjoints réalisés le 26 mai 2020, il y a lieu de fixer les indemnités des élus comme il se doit.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'appliquer, 40.30% de la valeur de l'indice brut 1027, en ce qui concerne l'indemnité du Maire, soit 1567.43 € brut mensuel.
- Décide d'appliquer, 7.00% de l'indice brut 1027, en ce qui concerne les indemnités des quatre adjoints :
- Monsieur Daniel APPLAINCOURT, Premier adjoint, délégué à l'environnement et CCAS soit 272.25 € brut mensuel
- Monsieur Cyril CIGANA, Deuxième Adjoint, délégué à développement économique, tourisme soit 272.25 € brut mensuel
- Madame Stéphanie MEMES, Troisième Adjoint, déléguée à fêtes et cérémonie, soit 272.25 € brut mensuel
- Monsieur Yohann DAVIAU, Quatrième Adjoint, délégué à communication, soit 272.25 € brut mensuel

FONDS DEPARTEMENTALE D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES 2020(FDAEC) :

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (FDAEC) voté par le Conseil Départemental au cours de l'Assemblée Plénière de Décembre 2019.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de réaliser en 2020 les opérations suivantes :

- Travaux de réfection de bâtiments = 14671.97 €
- Travaux rénovation éclairage public = 5058.47 €

- DE DEMANDER au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 14 500.00 €, **-D'ASSURER le financement complémentaire** par autofinancement pour la somme de 23018.93€ T.T.C.

ATTRIBUTION DU MARCHE – EXTENTION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT – SECTEURS « LARRIVAT » et « DOUSQUINS » :

Monsieur le Maire rappelle que l'appel d'offres a été lancé dans le but de réaliser les travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées dans les secteurs de « Larrivat » et « Dousquins ».

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 05 décembre 2018, quatre entreprises ont candidaté, chacune a remis une offre de base, soit quatre offres.

Quatre entreprises ont candidaté, chacune a remis une offre de base, soit quatre offres. L'estimation réalisée par le Maître d'œuvre est de 458 130,00€HT.

Le tableau ci-dessous récapitule les montants des offres de chaque entreprise :

Entreprise	Offre (en €HT)
EIFFAGE GC	595 768,00 €
CISE TP	696 336,60 €
CHANTIERS D'AQUITAINE	484 754,00 €
SOC	554 680,40 €

Le tableau ci-dessous indique les critères de jugements des offres :

Entreprise	CRITERES DE JUGEMENTS DES OFFRES			
	TECHNIQUE	PRIX	Notation maximale 100 points	Classement final
	60	40	100	
EIFFAGE GC	57,0	30,8	87,8	3
CISE TP	58,2	22,5	80,7	4
CHANTIERS D'AQUITAINE	58,2	40,0	98,2	1
SOC	57,6	34,2	91,8	2

Après analyse des offres par le Cabinet Merlin, il ressort que l'entreprise CHANTIERS D'AQUITAINE a remis la meilleure offre qualitative et financière avec un montant total des travaux qui s'élève à : 484 754,00 € HT.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise CHANTERS D'AQUITAINE pour un montant total de 484 754,00 € HT, se décomposant en deux tranches de travaux :

Tranche ferme	342 015,50 €
Tranche optionnelle	142 738,50 €
Montant Total H.T	484 754,00 €
TVA 20%	96 950,80 €
Montant Total TTC	581 704,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE :

- De retenir la proposition de l'entreprise CHANTERS D'AQUITAINE
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU SDEEG :

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée du devis, réalisé par le SDEEG, relatif aux travaux d'éclairage public 2020, pour un montant HT de 5412.56 € (maitrise d'œuvre comprise).

La participation de la commune est fixée à 4400,87 H.T €

La participation du SDEEG est fixée à 1011,69 H.T €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable quant à la réalisation des travaux d'éclairage public 2020, conformément au devis rédigé par le SDEEG,
- Sollicite une aide financière au titre du 20% de l'éclairage public.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.
- Ce programme de travaux qui s'élève à 5412,47 € seront inscrits au Budget Primitif 2020, en section d'investissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et quarante-cinq minutes.